

Informations complémentaires pour l'assemblée des délégués 2024

Information 1 – Mise à jour du règlement des indemnités du Comité central

Le Comité central (CC) a décidé d'adapter le règlement des indemnités du CC au standard actuel et de le préciser. Ainsi, l'indemnité forfaitaire, les jetons de présence et le remboursement des frais ont été augmentés. Selon les statuts actuels, c'est le comité central qui décide des règlements. Pour des raisons de transparence, le CC souhaite que le règlement soit soumis à l'Assemblée des délégués. Ce point sera prévu pour la révision des statuts en 2025.

Information 2 – Nouvelles membres du CC

Lors de sa séance du 21 mai 2024, le Comité central a décidé d'intégrer les trois nouvelles membres suivantes au sein du Comité central. Ainsi, le CC de Swiss Badminton compte désormais 8 membres avec une répartition homme-femme équilibré de 50% chacun. Selon les statuts actuels, les membres du CC ne doivent pas être élus par l'AD. Swiss Badminton modifiera également cette situation dans sa révision des statuts 2025. Comme nous l'avons déjà fait lors de la dernière assemblée des délégués, nous ferons également confirmer par l'AD les trois nouvelles membres du CC qui siégeront au CC après l'AD du 8 juin 2024.



Marie Berra
Aspects juridiques



Caroline Racloz
Représentante des athlètes
(succession de Tobias Künzi)



Rahela Syed
Politique/Sport de masse